

# Les Echos 2018



*« ...C'était, dans la nuit brune,  
Sur le clocher jauni,  
La lune  
Comme un point sur un i... »*

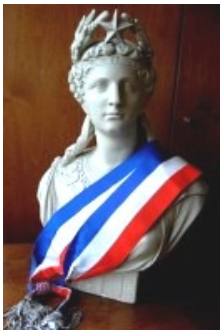
*Ballade à la lune d'Alfred de Musset.*

de  
**Saint Martin**  
**N°41**

# SOMMAIRE



1	..... <i>Page de couverture</i>
2	..... <i>Sommaire</i>
3	..... <i>Le mot du Maire</i>
4	..... <i>Le Conseil Municipal</i>
5	..... <i>Le Conseil Municipal (suite)</i>
6	..... <i>Le Conseil Municipal (suite)</i>
7	..... <i>Le Conseil Municipal (suite)</i>
8	..... <i>Le Conseil Municipal (suite)</i>
9	..... <i>Le Budget</i>
10	..... <i>Saint-Martin News</i>
11	..... <i>Prévention routière et Voisins Vigilants</i>
12	..... <i>Utiliser un défibrillateur</i>
13	..... <i>Prévention Intoxication CO</i>
14	..... <i>Accueil dans les centres des impôts des Yvelines</i>
15	..... <i>Accueil dans les centres des impôts des Yvelines (suite)</i>
16	..... <i>Prélèvement à la source : Réduction et crédit d'impôt</i>
17	..... <i>Prélèvement à la source : Réduction et crédit d'impôt( suite)</i>
18	..... <i>8 Mai / 14 Juillet /11 novembre</i>
19	..... <i>Exposition les soldats de 14-18</i>
20	..... <i>Exposition les soldats de 14-18 (suite)</i>
21	..... <i>Exposition les soldats de 14-18 (suite)</i>
22	..... <i>Exposition les soldats de 14-18 (suite)</i>
23	..... <i>Beaujolais Nouveau / Marché de Noël</i>
24	..... <i>École</i>
25	..... <i>École (suite)</i>
26	..... <i>Les P'tits Loups</i>
27	..... <i>Association de sauvegarde des outils des métiers anciens</i>
28	..... <i>Tennis</i>
29	..... <i>Le Portage de repas à domicile</i>
30	..... <i>Le Portage de repas à domicile (suite)</i>
31	..... <i>A retenir</i>
32	..... <i>A retenir</i>



# le mot du Maire



Chers administrés, chers amis,

Au nom de la municipalité, je vous adresse à toutes et à tous mes vœux les plus chaleureux pour l'année nouvelle. Qu'elle soit sereine et réussie pour vous, votre famille et vos proches.

Il me semble que les années passent de plus en plus vite. Par l'intermédiaire de ces échos nous voilà donc à notre rendez-vous annuel.

Le 11 novembre dernier, 100 ans après la fin de la première guerre mondiale, nous nous sommes retrouvés et réunis autour du monument aux morts pour rendre hommage à tous ceux qui ont participé au combat. A cette occasion, je veux remercier l'association ASDO qui a organisé une formidable exposition sur ce conflit. Merci à tous ceux et toutes celles qui ont participé à ce merveilleux travail.

Autre grand sujet, notre PLU, sur lequel nous avons travaillé pendant 4 ans (2014 – 2018). Celui-ci a été approuvé le 4 octobre 2018 dernier en Conseil Municipal.

Pour la sécurité des usagers mais surtout des enfants et des riverains de la RD 130 traversant notre village, nous avons réalisé des travaux de sécurité routière. Deux radars pédagogiques accompagnés de bandes rugueuses ont été installés sur la voirie à l'entrée et à la sortie du village **afin de renforcer la limitation de vitesse**. Celle-ci demande encore à être améliorée. Cette opération a été subventionnée à 80 %.

L'aménagement de la grange est terminé. Cela nous permet désormais de stocker tout le matériel communal.

L'augmentation des effectifs scolaires, nous entraînent à réaliser l'agrandissement de la classe de CE de l'école de Saint-Martin. En effet, afin de désengorger cette dernière, l'ancien garage sera transformé et rattaché à celle-ci en accueillant vestiaire, sanitaire et aire de rangement. Les travaux devront être terminés pour la rentrée scolaire du 1er septembre 2019. Le cabinet d'architecte 2L Service Architecture a été retenu pour conduire le projet jusqu'à son terme. L'investissement se montera à environ 55 000,00 €/HT et sera subventionnée à 30 %.

Quant à l'autonomie fiscale de notre budget communal, le sujet de reversement de la taxe d'habitation ainsi que la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) cristallisent toujours notre inquiétude. En effet, avec leurs baisses ou leurs suppressions, nous n'aurions plus de levier fiscal pour faire face à la plupart des dépenses d'investissement de la commune. La seule réponse à ces **maux** sera probablement l'augmentation des impôts locaux.

Je tiens également à adresser mes félicitations aux membres des différentes associations ainsi qu'aux membres de la commission des fêtes et culturelle pour la réussite de leurs manifestations.

Chers habitants, chers amis, au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite une nouvelle fois mes meilleurs vœux de santé, de joie, de succès pour cette nouvelle année 2019, pour vous et vos proches.

LE MAIRE, Jacques BAZONNET

# Le Conseil Municipal

## Réunion du 11 janvier

### **TRAVAUX D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une prévision de travaux d'investissement pour l'année 2018 :

- Pose d'un portail sur l'ancien terrain BIGNAULT
- Pose d'une gouttière sur le bâtiment de la grange
- Pose d'un interphone pour desserte de l'école et des P'tits Loups
- Pose des portes du columbarium
- Numérisation des registres d'état civil
- Achat d'un photocopieur pour l'école.

### **EFFECTIFS PREVISIONNELS DU RPI - ECOLE DE SAINT-MARTIN**

Une première augmentation de 5 élèves est à prévoir pour la rentrée scolaire 2018.

Une nouvelle augmentation d'environ 11 élèves est à prévoir pour la rentrée 2019. Cette rentrée nécessitera une adaptation de l'école (aménagement de l'ancien garage jouxtant la classe).

### **TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES : 2018**

Compte tenu de la diminution constante des dotations de l'Etat, le Maire propose une augmentation des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'augmenter les taux de 2 % :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>5,62</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>9,70</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>45,77</b>

### **LE REPAS DES ANCIENS ET LES COLIS DE NOEL POUR L'ANNEE 2018**

Monsieur le Maire propose de nouvelles dispositions pour les bénéficiaires du repas des anciens et l'attribution du colis de Noël :

- âge minimal requis : 65 ans ;
- Choix de la prestation : participation au repas ou attribution du colis de Noël ;
- Pour les résidences secondaires, participation au repas uniquement.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte cette proposition.

## Réunion du 8 mars

### **AMENAGEMENTS DE SECURITE DANS LE CADRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le projet de travaux de sécurité routière aux abords d'un abri bus desservant l'établissement scolaire,

Après en avoir délibéré,  
(Vote par 9 voix pour et 1 abstention),

1– Décide de solliciter du Conseil Départemental , pour l'année 2018, une subvention pour des travaux de sécurité routière aux abords d'un abri bus desservant l'établissement scolaire.

2– Description des travaux :

Afin de limiter la vitesse des véhicules au niveau de l'arrêt de bus de la commune et du passage piéton associé, il est prévu :

- la mise aux normes des panneaux A13b existant implantés 50m en amont du passage piéton,
- La pose d'un éclairage de mise en valeur du passage piéton (type prioritec),
- La reprise du marquage du passage piéton vieillissant,
- La pose de 2 radars pédagogiques à l'entrée et à la sortie du village ( RD130),
- Ainsi que la pose de bandes rugueuses à l'entrée et à la sortie du village ( RD130).

Coût HT des travaux : **10.355,56 € HT**

3– S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

4– S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

### **Réunion du 5 avril**

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion année 2017 de la Trésorerie de Longnes qui laisse apparaître :

un excédent de <b>Fonctionnement</b> de	<b>199 560,30 euros</b>
un déficit d' <b>Investissement</b> de	<b>22 955,39 euros</b>

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2017 dont les montants sont identiques au compte de gestion dressé par le trésorier.

Compte tenu du déficit d'investissement pour l'année 2017, le Conseil décide que l'excédent d'exploitation sera repris au BP 2018 de la façon suivante :

Section <b>Investissement(1068)</b>	<b>22 955,39 euros</b>
Section <b>d'Exploitation (002)</b>	<b>176 604,91 euros</b>

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion année 2017 de la Trésorerie de Longnes pour le budget ASSAINISSEMENT qui laisse apparaître :

un excédent d' <b>Exploitation</b> de	<b>83 745,08 euros</b>
un déficit d' <b>Investissement</b> de	<b>8 992,06 euros</b>

Les écritures du Compte Administratif 2017 sont acceptées.

Compte tenu du déficit d'investissement pour l'année 2017, le Conseil décide que l'excédent d'exploitation sera repris au BP 2018 de la façon suivante :

Section <b>Investissement(1068)</b>	<b>8 992,06 euros</b>
Section <b>d'Exploitation (002)</b>	<b>74 753,02 euros</b>

**Budget Primitif 2018 (Commune)** est voté, par chapitre, comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT : D/R</b>	<b>331 237,91 euros</b>
<b>INVESTISSEMENT : D/R</b>	<b>108 366,39 euros</b>

**Budget Primitif 2018 (Assainissement)** est voté, par chapitre, en équilibre, comme suit :

<b>EXPLOITATION : D/R</b>	<b>100 880,71 euros</b>
<b>INVESTISSEMENT : D/R</b>	<b>42 480,42 euros</b>

### **Réunion du 13 septembre**

**CIMETIERE COMMUNAL : TARIFS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil que les tarifs concernant le cimetière communal n'ont pas été augmentés depuis l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'augmenter, à compter de ce jour, les tarifs de 2 %, soit :

	<u>2010</u>	<u>A ce jour</u>
CINQUANTENAIRE :	390,22	398,02
TRENTENAIRE :	257,97	263,13
QUINTENAIRE :	130,62	133,23

#### **TAXE D'ELECTRICITE—2019**

Monsieur SAVALLE, suite à l'assemblée générale du SIE ELY du 11/09/2018, informe le Conseil que la taxe d'électricité encaissée par le dit Syndicat passera à compter du 1er janvier 2019 du coef 2 à 8.

#### **TAXE D'AMENAGEMENT : EXONERATION EN PARTIE POUR LES ABRIS DE JARDIN**

Vu la loi de Finances rectificative n°2013-1278 du 29 décembre 2013 et notamment son article 90,  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.331-9 modifié par la loi de Finances rectificative n° 2013-1278 du 29 décembre 2013,

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 21 octobre 2011 instaurant la taxe d'aménagement,

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 13 septembre 2018,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **d'exonérer en partie, soit 50 %, des surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable.**

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois de son adoption.

#### **Réunion du 4 octobre**

#### **APPROBATION DE LA REVISION DU POS AVEC TRANSFORMATION EN PLU**

##### **Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-21 et suivants, et ses articles R 153-20 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2014 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) avec transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) et fixant les modalités de concertation avec le public,

Vu le débat au sein du Conseil Municipal en date du 22 juin 2017 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 novembre 2017 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté municipal en date du 5 mars 2018 ordonnant une enquête publique sur le projet de PLU, qui s'est déroulée du 3 avril 2018 au 17 mai 2018,

Vu les avis émis par les personnes publiques associées, consultées après la transmission du dossier de PLU arrêté,

Vu le rapport de l'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur dont l'avis favorable ne comporte aucune réserve ni recommandation.

Considérant que les résultats de ladite enquête publique et la prise en compte de certaines remarques des services et organismes associés nécessitent des modifications qui ne remettent pas en cause l'économie générale du projet de PLU ;

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

**Après un vote de 8 voix pour et 2 abstentions,**

- **Approuve** le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- **Dit** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

- **Dit** que la présente délibération est exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications ;
- Et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

- **Dit** que le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Martin-des-Champs, et à la Préfecture, et sur le site du PLU (<https://mairiesm.wixsite.com/enqueteplu>) aux jours et heures habituels d'ouverture.

- **Autorise** le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

## **INSTITUTION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 octobre 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

**Après avoir entendu l'exposé du maire,**

Considérant que le code de l'urbanisme permet aux communes disposant d'un PLU approuvé d'instaurer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future,

Considérant que l'exercice de ce droit de préemption est la faculté pour une collectivité d'acquérir prioritairement un bien à l'occasion de sa mise en vente, à titre onéreux ou à titre gratuit, dans des zones préalablement déterminées, dans le but de réaliser une opération d'intérêt général (mettre en oeuvre une politique locale de l'habitat, organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, réaliser des équipements collectifs, sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine et les espaces naturels,...).

**Le conseil municipal,**

**Après un vote de 9 voix pour et 1 abstention,**

Décide d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) délimitées au Plan Local d'Urbanisme et figurant sur le plan annexé à la présente.

Donne délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et précise que les articles L.2122-17 et 19 dudit code sont applicables en la matière.

Rappelle que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une insertion légale dans deux journaux diffusés dans le département, conformément à l'article R.211-2 du code de l'urbanisme.

Rappelle que le périmètre du droit de préemption urbain sera annexé au dossier de PLU conformément à l'article R.123-13 du code de l'urbanisme.

Rappelle qu'un registre sur lequel sont transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L.213-13 du code de l'urbanisme.

Rappelle qu'une copie de la présente délibération sera adressée : à Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie, Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux, au Conseil Supérieur du Notariat, à la Chambre Départementale des Notaires, aux barreaux constitués près le Tribunal de Grande Instance de Versailles, au greffe du même Tribunal.

### **SECURITE ROUTIERE—PLAN DEPARTEMENTAL 2018-2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Départemental, dans le cadre du plan départemental 2018-2020, propose aux communes de moins de 5.000 habitants un dispositif de soutien pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur routes départementales en agglomération. Ces travaux seront subventionnés à 70 %.

Il propose donc au Conseil qu'une étude soit faite sur la RD130 par l'agence Ingéniery.  
Le Conseil accepte cette proposition.

### **CENTRE DE LOISIRS—CENTRE PERISCOLAIRE—LES P'TITS LOUPS**

Suite au passage de la DDCS dans les locaux de Centre de Loisirs et Périscolaire, géré par l'Association Les P'tits Loups, qui a constaté que le nombre d'enfants était supérieur à la capacité d'accueil, La commission des travaux se réunira prochainement en vue de réfléchir sur l'endroit de l'implantation d'un nouveau bâtiment, qui pourrait être subventionné à 70 % dans le cadre d'un Contrat Rural.

### **Réunion du 29 novembre**

#### **ACHAT OU LOCATION D'UN DEFIBRILLATEUR**

Monsieur Guy PENVERN expose au Conseil Municipal les résultats de la consultation faite auprès de 3 fournisseurs.

L'hypothèse de l'achat est écartée. Les propositions de location sont les suivantes :

- A) ELECTRO CŒUR : 60,00 € HT, soit 72,00 € TTC / mois
- B) DEFILIGNE : 50,00 € HT, soit 60,00 € TTC / mois
- C) DEFIBTECH : 45,00 € HT, soit 54,00 € TTC / mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil retient la proposition de location de la société DEFIBTECH et autorise le Maire à signer tous documents concernés.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTENT LEURS  
MEILLEURS VŒUX AUX HABITANTS DE LA COMMUNE**



# Le Budget

## Compte administratif 2017

### Répartition des dépenses par sections

1	Fonctionnement	199.666,94	€
2	Investissement	305.732,96	€

### Répartition des dépenses de Fonctionnement

1	Charges à caractère général	51.151,00	€
2	Charges de personnel	67.756,21	€
3	Autres charges de gestion	54.220,56	€
4	Charges financières	304,17	€
5	Opérations d'ordre	7.400,00	€
6	Atténuations de produits	13.205,00	€
7	Dotations aux amortissements	5.630,00	€

### Répartition des dépenses d'Investissement

1	Solde d'exécution sec. investissement	- 56.871,12	€
2	Emprunts et dettes assimilées	8.333,33	€
3	Opérations d'ordre de transfert	0	€
4	Droits concession informatique	2.224,80	€
5	Elaboration P.L.U	3.630,00	€
6	Achat broyeur	3.160,80	€
7	Contrat rural n°3	292.013,99	€

*Pour le budget Commune 2017 il s'agit de dépenses effectivement réalisées*

## Budget primitif 2018

### Répartition des dépenses de Fonctionnement

1	Charges à caractère général	152.622,71	€
2	Charges de personnel	79.000,00	€
3	Autres charges de gestion	62.855,20	€
4	Charges financières	1.360,00	€
5	Atténuations de produits	16.000,00	€
6	Dépenses imprévues	12.000,00	€
7	Opérations d'ordre transfert	7.400,00	€

### Répartition des dépenses d'Investissement

1	Déficit investissement reporté	22.955,39	€
2	Emprunts et dettes assimilées	8.333,33	€
3	Droits concession informatique	2.224,80	€
4	Contrat rural n°3	655,00	€
5	Sécurité routière rue du Prieuré	21.797,87	€
6	Elaboration Plan Local d'Urbanisme	28.000,00	€
7	Restauration tableau église	3.500,00	€
8	Numérisation registres état civil	1.600,00	€
9	Portes columbarium	3.000,00	€
10	Instal. Porte sur terrain grange	4.000,00	€
11	Portillon entrée Mairie	2.000,00	€
12	Interphone école	5.000,00	€
13	Achat photocopieur	5.300,00	€

*En ce qui concerne le budget Commune 2018, les chiffres sont des prévisions et non des réalisations*

# SAINT-MARTIN NEWS

## Naissances



Le 9 mars	<b>Stanislas VIEILLEVIGNE</b>
Le 1er avril	<b>Gaël GODIN</b>
Le 3 mai	<b>Maël RICHARD</b>

Bienvenue aux nouveaux-nés et félicitations aux parents

## Mariages



Le 24 février	<b>CORTES Tony / LAUCH Christelle</b>
Le 4 août	<b>DUCHON Joffrey / PINHEIRO DE CARVALHO Marcela</b>

Tous nos voeux de bonheur aux nouveaux époux

## Décès

Le 23 août	<b>Micheline GIORDANO (née COLLOMP)</b>
Le 17 septembre	<b>Albert BOUCHET</b>
Le 1er novembre	<b>Yvette LAUVRAY-JONOT</b>

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées

## Nouveaux habitants

<b>LAMARTRES</b>	1, place d'Elleville
<b>WEBER</b>	17, chemin de Corbeville
<b>BARRAS/BALSON</b>	13, chemin de Corbeville
<b>RAYMOND</b>	8, résidence de Fontenelle
<b>VALZELLI</b>	3, sente de l'Avenue



Bienvenue aux nouveaux habitants de la commune

## Médailles du travail



<b>Or</b>	<b>Joëlle MACIET</b>
<b>Argent</b>	<b>Michel TOROBORELLI</b>

Toutes nos félicitations aux heureux récipiendaires



L'association Prévention Routière, reconnue d'utilité publique, œuvre depuis 1949 pour la sécurité sur les routes de France. Ses bénévoles éduquent les jeunes en milieu scolaire, et interviennent également auprès des étudiants, des seniors, des entreprises et du grand public. Le comité des Yvelines a besoin de votre aide : rejoignez-nous comme bénévole ou simple adhérent et participez à la lutte contre les dangers de la route !

Contactez le comité : 5, passage Juliette 78220 Viroflay tel : 01 39 50 13 09

Consultez notre site internet : [www.preventionroutiere.asso.fr](http://www.preventionroutiere.asso.fr)

Les dons et cotisations sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66%.



En France, un cambriolage a lieu toutes les **90 secondes**. En repoussant efficacement toutes les formes de délinquance, le dispositif **Voisins Vigilants®** rétablit confiance et sérénité au sein de nos communes. Le village de Saint Martin des Champs a décidé de soutenir le développement du dispositif en devenant :

### **Mairie Vigilante.**

Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre Mairie, Gendarmerie et Voisins Vigilants.

- ◆ Le dispositif **Voisins Vigilants** est une **réponse efficace à l'insécurité** dans nos communes. Il permet aux voisins d'un même quartier, d'une même rue ou d'un même immeuble de participer à la sécurité de leur propre cadre de vie, avec l'appui et sous le contrôle des Mairies.
- ◆ Le Ministère de l'Intérieur constate une **baisse de -20% à -40% de cambriolages** dans les quartiers Voisins Vigilants !
- ◆ Attentifs et solidaires, les Voisins Vigilants se servent de la plateforme [VoisinsVigilants.org](http://VoisinsVigilants.org) ou directement de leur téléphone portable pour se prévenir en cas de danger via un **système performant d'alertes** par mail / SMS / notification. Et tout cela **gratuitement** !
- ◆ Leur rôle est tout simplement de rester attentifs, repérer les faits inhabituels et prévenir :
  - Leurs voisins en cas d'anomalie
  - Leurs voisins et les Forces de l'ordre (17) en cas de flagrant délit !
- 36 familles sont inscrites actuellement dans notre communauté de Voisins Vigilants

Pour les inscrits à Voisins Vigilants n'oubliez pas :

- ◇ enregistrer le 06.47.49.26.26 dans vos contacts pour toutes alertes.
- ◇ aller sur le site Voisins Vigilants dans la rubrique Gazette pour information pouvant être utile aux autres.

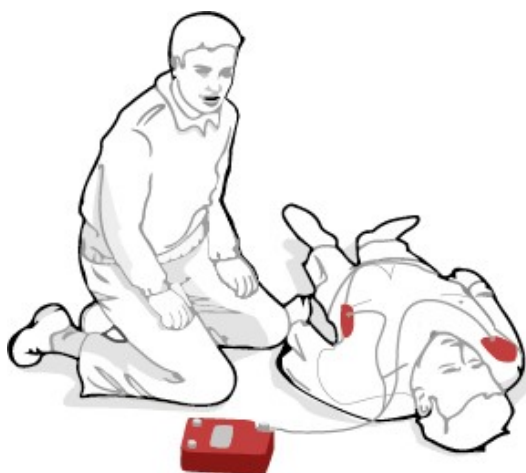
## Utiliser un défibrillateur

Depuis mai 2007, le grand public est autorisé à utiliser les défibrillateurs automatisés externes. Ils sont de plus en plus nombreux à être disponibles en France dans les lieux publics et dans les entreprises. Très simples d'utilisation, leur rôle est simple : délivrer un choc électrique pour permettre au cœur de se remettre à battre efficacement. Ces appareils sont fiables à 99,9 %.



### Comment utiliser un défibrillateur ?

1. Ouvrez le défibrillateur. Une voix électronique vous donne les instructions à suivre. Elle vous explique d'abord comment placer les électrodes, sur la peau nue de la victime : l'une doit se situer sous l'aisselle gauche, l'autre sur la poitrine côté droit.
2. Le défibrillateur fait lui-même le diagnostic. Il délivrera le choc si c'est nécessaire, donc pas de risque de se tromper !
3. Eloignez-vous du corps de la victime pendant que le défibrillateur délivre l'impulsion électrique. Si vous ou une autre personne êtes en contact avec la victime, le choc risque d'être inefficace. Le défibrillateur va alors vérifier si le cœur est reparti et vous donnera les instructions à suivre.
4. Il existe aussi des défibrillateurs semi-automatiques : l'appareil vous indiquera quand appuyer sur un bouton pour délivrer le choc.



« Analyse du rythme cardiaque en cours »

Source : Fédération Française de Cardiologie

**Un défibrillateur sera installé sur le 1er trimestre 2019 sous l'abri jouxtant le local du cantonnier**

## Prévention intoxication CO

### *Monoxyde de carbone: comment prévenir les intoxications*

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- ⇒ Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- ⇒ Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- ⇒ N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brase-ro, etc.
- ⇒ Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

### *Monoxyde de carbone et chauffages d'appoint : comment prévenir les intoxications*

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut notamment être émis par les chauffages d'appoint si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- ⇒ Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- ⇒ N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brase-ro, barbecue etc.
- ⇒ Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.

### *Monoxyde de carbone et groupes électrogènes : comment prévenir les intoxications*

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être notamment émis par les groupes électrogènes si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- ⇒ N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.
- ⇒ Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.

En savoir plus: [www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)  
Santé Publique France (SPF)



*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES YVELINES

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Versailles, le 14 janvier 2019

### ACCUEIL PERSONNALISÉ SUR RENDEZ-VOUS

La Direction départementale des Finances publiques des Yvelines informe ses usagers qu'à compter de janvier 2019, le service d'accueil personnalisé sur rendez-vous à destination des particuliers est généralisé à l'ensemble des Services des Impôts des Particuliers du département.

Souple et pratique, l'accueil personnalisé sur rendez-vous permet d'améliorer la qualité de service en évitant aux usagers de se déplacer lorsque cela n'est pas nécessaire et, si cela est nécessaire, en leur assurant d'être reçus sans file d'attente, à l'heure choisie, par un agent ayant pris préalablement connaissance de leur dossier et en étant muni des pièces utiles.

Pour bénéficier de cette réception personnalisée, réservée aux demandes les plus complexes, les usagers sont invités à **prendre rendez-vous sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)** (rubrique « **Contact** ») ou par téléphone ou encore au guichet de leur Service des Impôts des Particuliers (SIP) dont les coordonnées sont jointes en annexe.

Dès le premier contact à distance, tout est mis en œuvre pour que l'utilisateur obtienne une réponse, si nécessaire en rappelant l'utilisateur.

De plus, sur place, les Services des Impôts des Particuliers sont dotés d'un espace PC libre-service permettant aux usagers d'utiliser les services en ligne où ils peuvent trouver de nombreuses réponses aux questions d'ordre général ou personnel via leur espace Particulier.

Nous vous remercions de bien vouloir relayer cette information auprès de vos administrés.

Pour Le Directeur départemental des  
Finances publiques des Yvelines

Emmanuelle Hermand  
Chargée de communication

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS :  
COORDONNEES DES SERVICES DES IMPOTS DES PARTICULIERS (SIP)

SERVICE	TELEPHONE	ADRESSE
SIP de Houilles	01 30 86 26 00	Centre des Finances Publiques 4 rue du Docteur Zamenhof CS 90503 78 805 Houilles cedex
SIP de Mantes Est <b>(à compter du 15/01/2019)</b>	01 34 79 23 10	Centre des Finances Publiques 1 place Jean Moulin 78 201 Mantes la Jolie cedex
SIP de Mantes Ouest <b>(à compter du 15/01/2019)</b>	01 34 79 27 60	Centre des Finances Publiques 1 place Jean Moulin 78 201 Mantes la Jolie cedex
SIP de Plaisir	01 30 81 89 00	Centre des Finances Publiques 17 rue des Frères Lumière BP 15 78 373 Plaisir cedex
SIP de Poissy	01 30 65 60 00	Centre des Finances Publiques 6 rue Saint Barthélémy 78 303 Poissy cedex
SIP de Rambouillet <b>(à compter du 15/01/2019)</b>	01 34 94 16 00	Centre des Finances Publiques 2 rue Pasteur 78 514 Rambouillet cedex
SIP de Saint Germain en Laye Est <b>(à compter du 15/01/2019)</b>	01 30 87 95 85	Centre des Finances Publiques 22 boulevard de la Paix 78 106 saint Germain en Laye cedex
SIP de Saint Germain en Laye Nord <b>(à compter du 15/01/2019)</b>	01 30 87 95 65	Centre des Finances Publiques 22 boulevard de la Paix 78 106 saint Germain en Laye cedex
SIP de Saint Germain en Laye Sud <b>(à compter du 15/01/2019)</b>	01 30 87 95 95	Centre des Finances Publiques 22 boulevard de la Paix 78 106 saint Germain en Laye cedex
SIP de saint Quentin Est	01 30 48 24 00	Centre des Finances Publiques 2 avenue du Centre BP 10070 78 042 Guyancourt cedex
SIP de saint Quentin Ouest	01 30 48 24 00	Centre des Finances Publiques 2 avenue du Centre BP 10070 78 042 Guyancourt cedex
SIP de Versailles Nord	01 30 97 43 00	Centre des Finances Publiques 12 rue de l'Ecole des Postes 78 015 Versailles cedex
SIP de Versailles Sud	01 30 97 43 00	Centre des Finances Publiques 12 rue de l'Ecole des Postes 78 015 Versailles cedex
SIP des Mureaux	01 30 91 31 00	Centre des Finances Publiques 44 rue Pierrelays 78 134 Les Mureaux cedex



## LES GRANDES ÉTAPES POUR LES CONTRIBUABLES SALARIÉS OU RETRAITÉS



### PRINTEMPS

Déclaration de revenus 2017 : Si je déclare en ligne, je dispose de mon taux de prélèvement et je peux opter pour un taux individualisé (différencié au sein de mon couple) ou non personnalisé.

### ÉTÉ

Mise à disposition de l'avis d'impôt 2017 avec mon taux de prélèvement. Si j'ai déposé une déclaration de revenus papier, je peux opter pour un taux individualisé ou non personnalisé à compter de mi-juillet.

### AUTOMNE-HIVER

L'administration fiscale envoie mon taux à mon employeur. Pour mon information, ce taux et le montant du prélèvement peuvent être affichés dès le mois de septembre sur mon bulletin de salaire.



### JANVIER

Application du Prélèvement à la source. Le montant d'impôt est déduit automatiquement et indiqué clairement sur ma fiche de paie.

### AVRIL-JUIN

Déclaration de revenus 2018 : Je dispose de mon nouveau taux de prélèvement, applicable en septembre.

### AOÛT-SEPTEMBRE

L'administration fiscale envoie mon nouveau taux à mon employeur/ma caisse de retraite.



À TOUT MOMENT SI MA SITUATION CHANGE  
(EXEMPLE : VARIATION DE REVENUS)



1 Je peux simuler mon nouveau montant d'impôt en ligne sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

2 Sous certaines conditions, je peux demander à modifier mon taux de prélèvement.

3 Mon nouveau taux est pris en compte sur ma fiche de paie suivante.

## Réductions et crédits d'impôt

Ai-je droit à mes réductions et crédits d'impôt 2018 en 2019 ?

Oui. Mes réductions et crédits d'impôt de 2018 me sont intégralement restitués en 2019. De plus, je bénéficie mi-janvier 2019 par virement d'un acompte représentant 60% des avantages fiscaux récurrents ouvrant droit à réductions/crédits d'impôt au titre de mes revenus 2018.



Quelles sont les modalités de calcul de l'acompte de 60% versé en janvier 2019 ?

Il s'agit d'un acompte de 60% des avantages fiscaux récurrents ouvrant droit à réductions/crédits d'impôt listés dans le tableau ci-dessous.

Réduction ou crédit d'impôt	Article du code général des impôts
Crédit d'impôt emploi à domicile	<u>199 sexdecies</u>
Crédit d'impôt frais de garde des jeunes enfants	<u>200 quater B</u>
Crédit d'impôt cotisations syndicales	<u>199 quater C</u>
Réduction d'impôt investissements outre-mer dans le logement	<u>199 undecies A, b à e du 2</u>
Réduction d'impôt dépenses liées à la dépendance	<u>199 quindecies</u>
Réduction d'impôt investissements locatifs dans le secteur de la location meublée dans certaines structures (Censi-Bouvard)	<u>199 sexvicies</u>
Réduction d'impôt investissements locatifs Scellier	<u>199 septvicies</u>
Réduction d'impôt investissements locatifs Duflot et Pinel	<u>199 novovicies</u>
Réduction d'impôt dons aux oeuvres et partis politiques	<u>200</u>

Ce tableau reprend tous les avantages fiscaux concernés (ainsi, l'investissement DOM dans le logement social et dans le cadre d'une entreprise [[articles 199 undecies B](#) et [C](#) du code général des impôts] ne sont pas concernés par cet acompte).

L'acompte de 60% est calculé sur la base de ces réductions/crédits d'impôt portés dans votre déclaration de revenus 2017 déposée au printemps 2018. Cet acompte de 60% est calculé automatiquement par l'administration fiscale et me sera versé par virement mi-janvier 2019 sur le compte bancaire dont les coordonnées ont été mentionnées dans ma dernière déclaration de revenus.

Je n'ai aucune démarche particulière à faire pour en bénéficier.

Le solde me sera versé à l'été 2019 sur la base de ma déclaration de revenus 2018 déposée au printemps 2019.

Par exemple, si j'ai eu au titre de mes revenus 2017 une réduction d'impôt pour don à une association d'un montant de 500 euros et un crédit d'impôt pour emploi d'un salarié à domicile de 1 500 euros, un acompte de 1 200 euros me sera versé dès mi-janvier 2019 (2 000 x 60%) et le solde à l'été 2019 (soit 800 euros si ma situation n'a pas changé).

Si j'ai cessé en 2018 mes dépenses ouvrant droit à réductions/crédits d'impôt récurrents, par exemple, je n'ai plus de salarié à domicile depuis janvier 2018, l'avance qui m'a été attribuée en janvier sera reprise lors de la liquidation de mon impôt à l'été 2019.

A l'inverse, si j'ai droit pour la première fois à ces avantages fiscaux au titre de mes dépenses 2018 et que je n'avais pas ce type de dépenses en 2017, l'intégralité des réductions/crédits d'impôt me sera versé à l'été 2019. Je ne bénéficierai pas de cet acompte de 60% en janvier 2019 mais il me sera versé dès janvier 2020 sur la base de ma déclaration de revenus 2018.

# Le 8 Mai

C'est sous un beau soleil que nous avons commémoré le 08 mai 1945. Comme chaque année nous nous sommes rendus en cortège vers le monument aux morts. La cérémonie débuta par un dépôt de gerbe, suivi d'une minute de silence. S'en suivit la lecture du message de la Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Armées. Ensemble, nous avons chanté la Marseillaise en hommage aux soldats morts pour la France. Nous sommes ensuite allés vers la salle polyvalente où nous avons bu le verre de l'amitié.



# le 14 Juillet



Notre traditionnel repas de Fête Nationale s'est déroulé le 13 juillet 2018 au soir. Une soirée bien organisée qui a permis aux habitants du village et leurs amis de passer un agréable moment. C'est autour d'une paëlla servie par « Du soleil dans la cuisine » que les convives se sont régalés. Grâce à l'animation musicale du DJ les invités ont pu se déhancher sur la piste de danse.

# Le 11 Novembre

La cérémonie au monument aux morts a revêtu un caractère exceptionnel, en raison de la célébration du 100ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918. Beaucoup d'habitants de Saint-Martin-des-Champs étaient présents à la cérémonie.





# EXPOSITION LES SOLDATS de 14-18

## Origines et début de la Guerre 1914-1918



**28 juin 1914.** En visite en **Bosnie-Herzégovine**, l'**Archiduc François-Ferdinand**, héritier du trône de l'**Empire Austro-Hongrois**, et son épouse la **Duchesse Sophie Chotek**, se rendent à l'hôtel de ville de **SARAJEVO**. Une bombe explose à leur passage. Ils sont indemnes. Sur le trajet du retour, **Gravilo Princip**, s'approche d'eux, tire deux balles de pistolet qui les blessent. Ils décèdent quinze minutes plus tard.

L'**Autriche-Hongrie** accuse la **Serbie** de l'assassinat et exige, le **23 juillet**, de prendre part aux recherches sur place. Le **25 juillet** le gouvernement serbe refuse. En réponse, l'**Autriche-Hongrie** déclare la guerre à la **Serbie** le **28 juillet**.

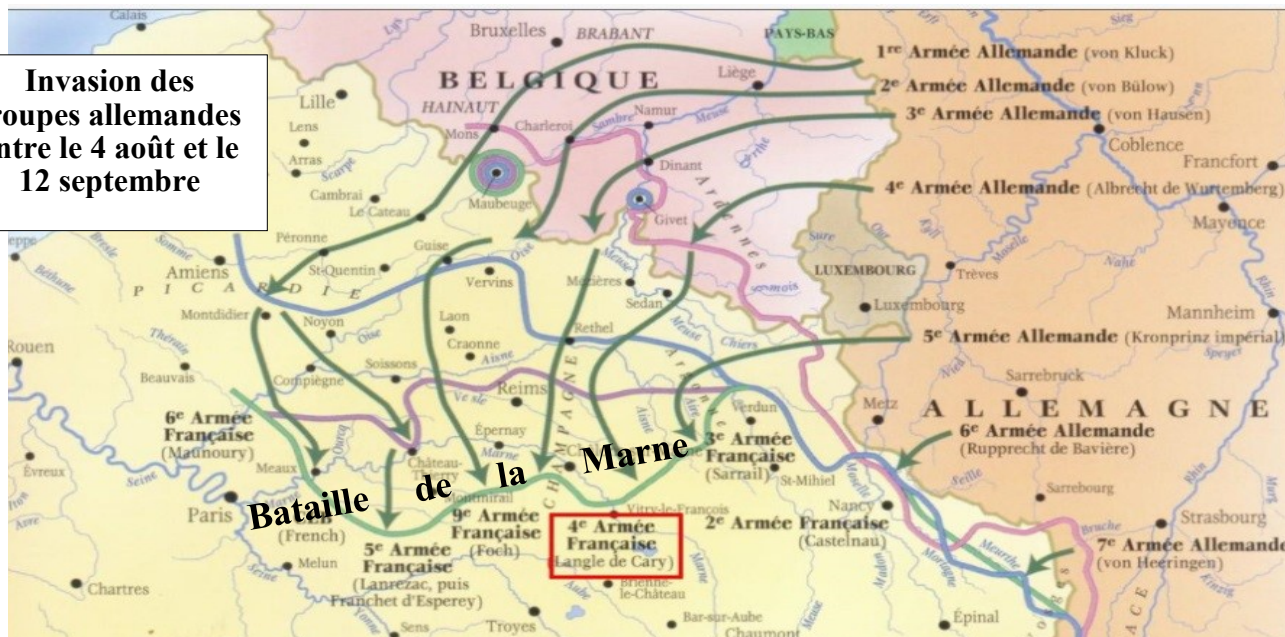
La **Russie** mobilise le **29 juillet** en soutien à la **Serbie**.

Le **1<sup>er</sup> août**, l'**Allemagne**, alliée de l'**Autriche-Hongrie** (**Triple Alliance**) déclare la guerre à la **Russie**, la **France** décrète la mobilisation générale. Le **3 août**, l'**Allemagne** déclare la guerre à la **France**. Le **4 août**, l'**Angleterre** liée à la **France** par **Triple-Entente** déclare la guerre à l'**Allemagne** qui envahit la **Belgique**, puis la **France**. Les armées françaises et britanniques stoppent les armées allemandes au cours de la **bataille de la Marne** (**5-12 septembre**) et les repoussent jusqu'à l'**Aisne**. En un peu plus d'un mois l'Europe vient de basculer dans la guerre.



L'Archiduc François-Ferdinand et la duchesse Sophie Chotek

Invasion des troupes allemandes entre le 4 août et le 12 septembre



Paris-mobilisation



Berry-au-Bac 1<sup>ère</sup> Ligne



Aisne-Avancée



# EXPOSITION LES SOLDATS de 14-18

## Soldats inscrits au Monument aux Morts de Saint-Martin-des-Champs



### Bazonnet Lucien

Né le **29/04/1880**. Yeux gris, taille 1,71m. **Cultivateur**. Marié deux enfants. Soldat de 2<sup>e</sup> CI dans l'Infanterie. Disparu à **Berry-au-Bac** le **13/09/1914** à la Bataille de l'Aisne à **34 ans**.

Croix de Guerre avec étoile de Bronze. Médaille Militaire.

1914

1915

1916

1917

### Boulland Lucien

Né le **10/04/1893**-Yeux bleus, taille 1,70 m. **Charretier agricole**. 2<sup>e</sup> CI dans l'infanterie. Tué à l'ennemi le **23/09/1914** à **Champenois** (Meurthe-et-Moselle) à la **Bataille du Grand-Couronné** à **21 ans**. Médaille militaire à titre posthume-Croix de Guerre étoile de Bronze-Médaille interalliée-Médaille commémorative Grande Guerre 14-18.

### Langlois Eugène

Né le **11/03/1887**-Yeux bleus, taille 1,62 m. **Garçon charcutier**. 2<sup>e</sup> CI dans l'Infanterie. Disparu le **01/10/1915** à **Souchez** (Pas-de-Calais) pendant la **3<sup>e</sup> Bataille d'Artois** à **28 ans**.



### Dubois Edouard

Né le **20/11/1893**-Yeux verts, taille 1,78 m. **Charretier agricole**. 2<sup>e</sup> CI dans l'Artillerie de Campagne, puis l'Infanterie. Décédé le **12/12/1914** à l'Hôpital mixte de **Parthenay** (Deux-Sèvres) à **21 ans**.

### Langlois André

Né le **26/08/1894**-Yeux marron foncé, taille 1,74 m. **Instituteur**. 2<sup>e</sup> CI dans l'Infanterie. Blessé le **23/06/1915** à **Souchez** (Pas de Calais). Disparu le **25/09/1915** à **Neuville St-Vaast** (Pas-de-Calais) pendant la **3<sup>e</sup> Bataille d'Artois**. Décès fixé au **16/10/1915** à **31 ans**.

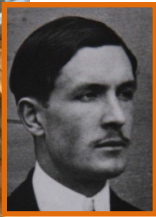
Tres beau travail de mémoire  
un grand merci aux bénévoles  
qui ont œuvré pour cette  
exposition.  
Doro Gervault



Super expo! Bravo à mes grands-parents  
et à mon papa! C'était super.  
Emmanuelle

# EXPOSITION LES SOLDATS de 14-18

## Soldats inscrits au Monument aux Morts de Saint-Martin-des-Champs



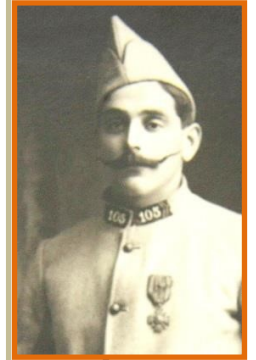
### Genèse Lucien

Né le **17/03/1894**. Yeux gris. Taille 1,81 m. Instituteur. Incorporé dans l'infanterie soldat de 2<sup>e</sup> CI le **12/10/1914**. Promu Sous-Lieutenant le **22/08/1917**. Disparu le **28/04/1918** au **Mont Kemmel en Belgique** (Flandre Occidentale) à la Bataille des **Monts de Flandres** à **34 ans**. Chevalier de la Légion d'Honneur. Croix de Guerre avec étoile et palme.



### Boulland Paul

Né le **12/09/1890**. Yeux marron foncé. Taille 1,74 m. Domestique agricole. 2<sup>e</sup> canonnier-conducteur dans l'Artillerie de Campagne et Lourde. Décédé le **15/10/1918** de maladie contractée en service à l'**Hôpital n°42 d'Uriage** (Isère) à **28 ans**.



Croix de Guerre avec étoile de Bronze. Médaille interalliée. Médaille commémorative de la Grande Guerre 14-18.

Citation à l'ordre de la Brigade du 29/06/1917. « *Chef de section remarquable a fait preuve le 17 juin 1917 au cours d'une attaque ennemie de beaucoup de sang-froid. Menacé sur son flanc gauche a su grâce à son calme et sa clairvoyance aider ses voisins à rétablir la situation.* »

1917

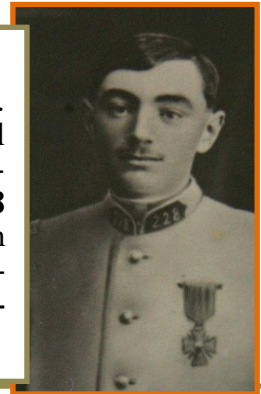
1918

1919



### Portas Robert.

Né le **26/05/1897**. Yeux marron Clair. Taille 1,77 m. Charretier agricole. 2<sup>e</sup> CI Artillerie de Campagne. Nommé Caporal le **11/01/1918**. Blessé le **15/05/1918** au **Bois de Moreuil** (Oise) (intoxication gaz). Décédé le **21/05/1918** par intoxication gaz dans l'ambulance à **Moyenneville** (Oise) à **21 ans**.



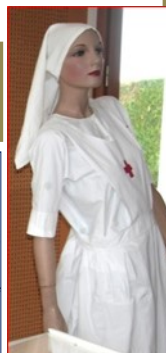
Croix de Guerre avec étoile de Bronze. Croix de Guerre étoile d'Argent. Médaille interalliée. Médaille commémorative de la Grande Guerre 14-18 avec insigne des blessés. Inscrit au tableau spécial de la Médaille Militaire à titre posthume.

### Boulland René

Né le **03/05/1895** Yeux vert clair. Taille 1,65 m. Charretier agricole. 2<sup>e</sup> CI dans l'Infanterie. Tué à l'ennemi le **20/03/1917** au combat de **Snegovo à Monastir côte 1067** (Serbie) à **21 ans**.

Médaille interalliée-Médaille commémorative de la Grande Guerre 14-18.

Citation à l'ordre du Régiment n° 173 du 17/11/1917 « *Mitrailleur d'élite d'un sang-froid remarquable d'une bonne conduite au feu* »

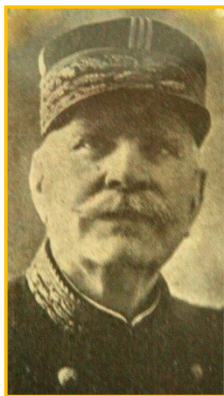


Bravo pour cet excellent travail de mémoire -  
Merci à Marie Claude et Jean Dominique de nous avoir commenté cette belle exposition -  
Lucy et Gérard. Penven.

Très bonne exposition intéressante et émouvante, merci à tous ceux qui l'ont rendue possible N et B Tréz  
Superbe exposition merci.  
Tamara Bouvard Jéhid.



# EXPOSITION LES SOLDATS de 14-18



## Penvern Jean

Né le **21/07/1888**. Yeux châtain, taille 1,68 m. Cultivateur. 2<sup>e</sup> Cl dans l'Infanterie. Passé 1<sup>e</sup> Cl le **29/07/1918**. A combattu à **Verdun**. Démobilisé le **10/03/1919**.



## Dubois Charles

Né le **21/03/1875**. Yeux bleus, taille 1,79 m. Cultivateur. Régiment d'Artillerie à pied et de Campagne. Démobilisé le **29/12/1918**. Se retire à St Martin des Champs.

## Bazonnet Raymond

Né le **14/01/1896**. Yeux marrons, taille 1,75 m. Instituteur. 2<sup>e</sup> Cl dans l'Infanterie. Nommé caporal fourrier le **13/05/1917**. Démobilisé le **21/09/1919**.

**Citations :** *Cité à l'ordre du régiment n° 192 le 10 novembre 1917 : « Bon fusilier-mitrailleur ». Cité à l'ordre de la 7<sup>e</sup> Division le 26 août 1918 : « Au cours d'une attaque de nuit, a sauté courageusement à la gorge des deux sentinelles ennemies et les a capturées, permettant ainsi une progression rapide et sans pertes pour l'unité ».*



Grand-Père d'**Alain Félix** Canonnier, à côté du canon de 75.

Grand-Père de **Sylvianne Félix**, mécanicien de **René Fonck** as de l'Aviation (à gauche sur la photo).

## Touroude Désiré

Né le **03/06/1889** Yeux gris. Taille : 1,71 m. Cultivateur. A servi dans l'Infanterie et l'Artillerie de Campagne et Coloniale. Blessé le **2 mai 1916** d'un éclat d'obus à la face. Blessé la nuit du **31 mai au 1<sup>er</sup> juin 1918** à **Noyon**.

*Cité à l'ordre du régiment n° 415 du 11 septembre 1917). Cité à l'ordre n° 256 de la 72<sup>e</sup> Division d'Infanterie du 5 juin 1918. Excellent canonnier. Croix de Guerre avec étoile de bronze et étoile d'argent. Médaille Militaire.*

*Du très beau Travail!!  
Victor à l'honneur, souvenir émouvant. Tel hommage aux soldats de notre village  
Félicitations. Sylvianne*



Famille de **Catherine Chevillet**

## Brindel Victor

Né le **21/07/1891**. Menuisier. Caporal au 10<sup>e</sup> Régiment de Génie. Tué à l'ennemi le **30 mars 1915** à **Bois-le-Prêtre** à **24 ans**. Cité à l'ordre du Régiment. **Croix de Guerre étoile de bronze-Médaille Militaire**.

Grand-Oncle de **Marie-Claude Dubus**

**L'Armistice du 11 novembre 1918 est signé à 5h20' dans la clairière de Rethondes, appliqué à 11 h. Les combats ont duré 52 mois, mobilisé 73,3 millions de personnes, tué au moins 18,5 millions d'entre elles dont 9,6 millions de militaires et 8,9 millions de civils et blessé 21,2 millions de militaires.**

Remerciements à Marie-Claude DUBUS, Catherine CHEVILLET, famille PENVERN, Alain FELIX, Vincent DUBUS, Jean-Dominique DUBUS, la municipalité de SAINT-MARTIN-des-CHAMPS qui ont participé à l'exposition.

# Beaujolais Nouveau



Nous avons fêté le vendredi 16 novembre l'arrivée du Beaujolais Nouveau, qui dit nouveau dit aussi l'accueil des nouveaux habitants, tout cela dans une ambiance amicale et familiale. Ces retrouvailles entre voisins se sont déroulées autour d'un verre de Beaujolais et d'un buffet champêtre.

## Marché de Noël



Le 9 décembre 2018, nous avons organisé notre marché de Noël communal. De nombreux exposants étaient présents pour proposer des produits artisanaux et certains étaient même locaux. Malgré les événements qui touchent notre pays actuellement, cela n'a pas empêché les visiteurs de venir pour faire leurs achats de Noël. Certains sont même restés pour le repas du midi. Les enfants ont pu aussi profiter de la visite du Père Noël. Tout le monde est rentré chez soi enchanté de sa journée.

Nous donnons rendez-vous le :

*Dimanche 8 décembre 2019*



# L'ECOLE

Bonjour à toutes et à tous,

Voici déjà le retour de notre article relatant la vie des élèves de votre école.

L'année dernière, nous avons choisi de nous intéresser aux grandes inventions et aux inventeurs célèbres. Nos élèves se sont fortement investis dans ce projet comme ont pu le constater leurs parents en parcourant les affiches installées sur les murs de la salle des fêtes lors du spectacle de fin d'année.

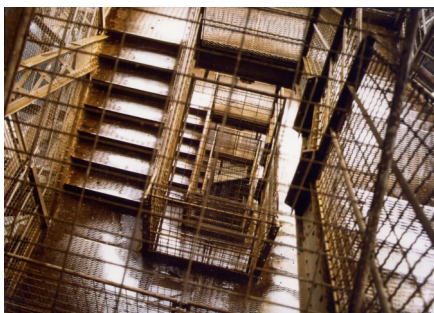
Ce thème fut surtout l'occasion de nous rendre à Paris afin de visiter le merveilleux musée des Arts et Métiers qui est considéré comme l'un des plus anciens musées techniques et industriels au monde.

Nos élèves ont suivi avec beaucoup d'intérêt la visite intitulée « Petite trouvaille deviendra grande ». Elle illustre parfaitement ce qu'ils avaient étudié en classe puisqu'ils ont pu admirer l'avion de Clément Ader, comprendre l'évolution d'un objet du quotidien comme le téléphone ou tout simplement découvrir l'autobus d'Amédée Bollée appelé « l'Obéissante ».



Quelle ne fut pas la surprise de nos guides d'accompagner de jeunes enfants aussi intéressés et connaisseurs !

Cette journée dans la capitale s'est poursuivie par l'ascension de la tour Eiffel. Tous les enfants et parents accompagnateurs ont gravi les 347 marches menant au premier étage. Parcourant la coursive extérieure munis d'un petit livret, ils ont appris de manière ludique l'histoire de la tour et de son créateur. Certains d'entre eux ont même souhaité contempler Paris en montant 327 marches supplémentaires afin d'atteindre le deuxième étage (soit 674 au total, vous avez bien compté !).



Le soleil étant au rendez-vous, ils ont pu profiter d'une vue totalement dégagée sur les monuments les plus célèbres de Paris : Le Louvre, le Grand palais, Montmartre, les Invalides, Notre-Dame...

Nul doute que cette sortie de fin d'année restera longtemps gravée dans la mémoire des petits et grands qui les ont accompagnés.



Quelques jours après la rentrée des classes, les enfants ont participé à l'opération « Nettoyons la Nature » en partenariat avec les centres commerciaux E.Leclerc. Toujours aussi motivés que l'an passé, ils ont déambulé dans les rues de votre village à l'affût du moindre déchet. Afin de les sensibiliser encore davantage au respect de notre environnement, les élèves de CE2/CM1 et CM2 se sont rendus à Thiverval-Grignon pour visiter le centre de tri.



2018 étant l'année où tous les Français ont fêté le centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale, nous avons souhaité que nos élèves participent à cette commémoration. Les enfants du cours moyen ont donc mené des recherches sur les soldats habitant Saint-Martin des Champs morts au cours du premier conflit mondial. Un très beau panneau a été réalisé par tous les élèves de l'école sur lequel ils ont inscrit des mots évoquant le bonheur pour les CE et de grandes valeurs pour les CM. De nombreux enfants étaient présents le dimanche 11 novembre et ont entonné fièrement La Marseillaise.

Le lendemain matin, ils ont pu visiter l'exposition sur la guerre 14-18, guidés par M. et Mme Dubus, M. Félix et Mme Chevillet. Nous les remercions chaleureusement pour leur disponibilité et leur capacité à rendre accessible cette formidable exposition aux enfants en adaptant leur discours, en répondant à leurs multiples questions, en choisissant les documents et en leur permettant de manipuler exceptionnellement certains objets.



Enfin les fêtes de fin d'année approchant, nous avons proposé aux élèves des ateliers culinaires au cours desquels ils ont confectionné des biscuits de Noël, des petits chocolats et de la pâte à tartiner dont vous trouverez la recette ci-joint.

Nous remercions l'équipe municipale et les parents d'élèves qui participent à la vie de l'école. Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2019.

### PATE A TARTINER

Ingrédients : 200g de chocolat noir  
1 boîte de lait concentré  
1 cuillère à café d'extrait de vanille  
200g de beurre  
50g de poudre de noisettes

Préparation : Dans un saladier, mettre le chocolat, le beurre, la poudre de noisettes et l'extrait de vanille. Faire fondre au four micro-ondes pendant deux minutes. Ajouter le lait concentré et mélanger le tout. A conserver au frais de préférence.



# *Les P'tits Loups* *Centre de Loisirs*

Depuis 2001, notre objectif est d'offrir aux familles qui en ont besoin un service de qualité. Nous partageons cette volonté avec la Communauté de Communes du Pays Houdanais, et les Mairies d'Osmoy et de Saint-Martin-des-Champs.

Nos revenus proviennent des inscriptions des familles et des subventions des Conseils Municipaux de Saint-Martin et d'Osmoy, de la CCPH et de la CAF. Le bureau, en charge de la gestion de cette association loi 1901 à but non lucratif, est uniquement composé de parents bénévoles, exerçant toutes et tous une activité professionnelle.

L'accueil avant et après l'école, les mercredis et les vacances, est réalisé par nos trois animateurs qualifiés Fabien Mugnier, Florent Prime et Mathieu Pichaffroy qui a rejoint le centre au 1er octobre.

La Mairie de Saint-Martin nous fait confiance depuis 2011 pour assurer l'étude, pour les élèves du CE1 au CM2. Ce temps de travail est assuré par Fabien, Directeur du centre.

Les différentes expertises de notre équipe d'animation permettent de répondre aux attentes des parents et aux besoins des enfants, dans un milieu rural où il est rare d'avoir une telle structure. Le bien-être des enfants et la confiance des parents sont primordiaux.

Chaque année, les animateurs mettent en place un projet pédagogique et élaborent des semaines à thème pendant les vacances scolaires. Les enfants plébiscitent des projets comme Koh-Lanta ou les jeux olympiques des vacances d'été.

Depuis 2011, en qualité d'organisme d'utilité publique à caractère familial, nous bénéficions d'un agrément fiscal pour recevoir des dons : 66% des sommes versées sont déductibles de vos impôts (conditions disponibles auprès des membres du bureau).

Appel à candidature : nous recherchons un Secrétaire dont les élections auront lieu lors de la prochaine AG, dont la date sera arrêté prochainement.

Comme l'an dernier l'A.G. se déroulera dans la salle polyvalente et sera l'occasion de partager un repas. Chacun apportera un plat et une boisson, convivialité et échanges seront les maîtres mots de la soirée.

Une fête du Printemps aura lieu le samedi 11 mai 2019 dans la cour de l'école de Saint-Martin-des-Champs. De nombreux jeux seront proposés aux enfants et aux parents.

Notre proximité, nos compétences, notre expérience sont des atouts indéniables.

Association centre de Loisirs « Les P'tits Loups »  
8 Chemin de Fontenelle - 78790 Saint-Martin-des-Champs  
01.30.93.46.98.  
[lesptitsloups.bureau@gmail.com](mailto:lesptitsloups.bureau@gmail.com)

Les membres du bureau



## Rapport d'activités 2018

L'AG a eu lieu le jeudi 29/11 au restaurant Le Cardinal \*\* à Maule.

L'ASDO a participé à l'inventaire du **Musée de l'Outil de Wy-dit-Joli-Village** pour la réalisation de fiches d'identification des outils. Elles étaient posées pour l'ouverture en mai. Grâce au **Musée de Wy**, l'ASDO a eu connaissance d'une collection d'outils dont des pelles à pain, javeleuses, barattes, moulins à sarrasin, coupe-marc, colliers de cheval, araire, servantes de cheminée, machines à laver manuelles et des balances romaines et pesons. L'ASDO a aidé à la sauvegarde de cette collection.



Pour le centième anniversaire de l'**Armistice de 1918**, **Alain Félix** a proposé à **M Le Maire Jacques Bazonnet** la projection d'un diaporama sur les combats et L'ASDO, la réalisation d'une exposition « **Les Soldats de 14-18** » destinée à faire connaître ceux inscrits sur le monument aux Morts du village et ceux des familles qui ont bien voulu participer à cet hommage. Le **Conseil Municipal** a validé les projets et organisé un « **apéro-dinatoire** » auquel étaient invités les habitants du village après la cérémonie de commémoration de l'**Armistice au Monument aux Morts**.

Une carte et une frise chronologique montraient les lieux et les dates des combats. Une fiche



par soldat indiquait le métier, le physique, les régiments où il avait servi, les grades, les citations, les décorations reçues et les circonstances de leur décès. Des médailles, photos, objets et documents personnels et des correspondances complétaient la présentation.



Les commentaires recueillis dans le livre d'or montrent l'intérêt des visiteurs pour les « **soldats de 14-18** » et l'émotion qu'ils ont ressentie. Certains ont eu les larmes aux yeux devant les images et les textes.

Lundi matin **les élèves de l'école** et **leurs enseignantes** ont visité l'exposition. Très attentifs aux commentaires des exposants. Ils ont trouvé l'expo « **super !** »



Environ 300 personnes ont visité l'exposition en 2 jours.

Un grand merci à **Ceux** qui ont travaillé à la réalisation, l'installation de l'expo et à sa réussite !!!

**La sauvegarde du patrimoine vous intéresse, appelez les personnes suivantes:**

**DUBUS Jean-Dominique** 01 30 93 45 09

[jd.dubus@wanadoo.fr](mailto:jd.dubus@wanadoo.fr) 06 67 26 76 37

**FELIX Alain** 01 30 93 49 17

[Alainfelix@aol.com](mailto:Alainfelix@aol.com) 06 07 61 28 03

Siège social ASDO : 8 chemin de Fontenelle-78790-SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS



# Club de Tennis Communal de Saint-Martin-des-Champs

Les membres du bureau du Club de Tennis vous souhaitent une belle et bonne année 2019, et surtout une bonne santé pour pratiquer votre sport favori.

L'année 2018 a été marquée par plusieurs évènements :

- De nouveaux adhérents nous ont rejoint cette année,
- De nouveaux enfants se sont inscrits à l'école de tennis : 27 élèves répartis en 3 groupes
- Le 30 juin a eu lieu un tournoi tennis et barbecue pour les jeunes



Des cours de tennis sont dispensés le samedi matin et après-midi. Les enfants sont répartis par groupes de niveaux. Philippe, le professeur, organise le cours autour du développement de la technique nécessaire à la pratique et du physique par des jeux ludiques par équipe qui rencontrent un grand succès auprès des pratiquants de tous les âges. Des cours pour adultes en groupe ou individuel peuvent être envisagés en fonction des demandes.

Cette association existe grâce à l'implication des bénévoles qui la composent. Le bureau est composé de :

- ⇒ Marie Rioual - [mariemarguerite.rioual@gmail.com](mailto:mariemarguerite.rioual@gmail.com)
- ⇒ Jean-Luc Rioual -Trésorier - [j.rioual@free.fr](mailto:j.rioual@free.fr)
- ⇒ Marc Messageot - [marc.messageot@effitic.com](mailto:marc.messageot@effitic.com)
- ⇒ Lucas Boeglin - [lb.boeglin@gmail.com](mailto:lb.boeglin@gmail.com)
- ⇒ Francois Jiracek - Président - [fjiracek@netapp.com](mailto:fjiracek@netapp.com)

Si vous avez des idées, si vous désirez vous investir à nos côtés, nous vous accueillons en qualité de membre du bureau ou de membre actif ; de nombreux projets sont à l'étude comme celui de couvrir le court et de l'éclairer par exemple...

Sportivement  
L'équipe du bureau

# Le Portage de Repas à Domicile

Depuis août 2002, la Communauté de Communes du Pays Houdanais propose à ses habitants un service de portage de repas à domicile (pour les personnes âgées de 60 ans et plus ou dépendantes, accessible dans toutes les communes de la collectivité).

Le service est assuré 7j/7, et comprend la livraison d'un plateau-repas équilibré pour le déjeuner et le dîner.

## **Fonctionnement**

Le service s'adresse aux habitants du Pays Houdanais :

- D'une manière générale, à toute personne âgée de plus de 60 ans, ou à toute personne avec un handicap permanent reconnu.
- Dans des situations particulières, à toute personne ayant été victime d'un accident et souffrant d'un handicap temporaire, ou à toute personne dont l'état conduit temporairement à une baisse d'autonomie (maternité...). Un justificatif médical est demandé pour ces situations.

Les repas peuvent être commandés tous les jours de l'année, et sont livrés par un chauffeur du lundi au samedi, avant 12h30. Selon vos envies ou vos contraintes, vous pouvez utiliser le service régulièrement ou ponctuellement, tous les jours ou quelques jours par semaine. Les menus sont proposés par cycles de deux semaines : vous pouvez choisir en fonction de vos goûts.

Vous partez en vacances ? Vous souhaitez arrêter le service ? Informez-en la CC Pays Houdanais par simple courrier adressé 8 jours à l'avance, et sans autres formalités.

Vous êtes hospitalisé ? Le service est suspendu immédiatement après votre appel ou celui de vos proches, sans aucun frais. Il est réactivé à votre demande dès le jour de votre sortie.

Le service de portage de repas à domicile est conçu en toute souplesse pour s'adapter au mieux à vos besoins.

Le service utilise des véhicules frigorifiques aisément identifiables, aux couleurs de la CC Pays Houdanais.



## **Composition des repas**

Les repas se présentent sous la forme d'un plateau repas, conditionné, en liaison froide, comprenant :

- un déjeuner (entrée, plat principal avec légumes, fromage dessert)
- un dîner (potage et fromage)
- du pain

Préparés par des diététiciens professionnels, les menus sont variés et élaborés par un Comité composé de spécialistes de l'alimentation et de la restauration : ils allient équilibre diététique et plaisir de manger. Les repas peuvent être adaptés selon les régimes alimentaires : pauvre en sel, pauvre en sucre...



## **Inscription**

Les inscriptions se font auprès de la CC Pays Houdanais.

### ***Contacter le service « Portage de repas »***

*Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00*

*Mercredi de 8h30 à 12h30*

*Communauté de Communes du Pays Houdanais*

*22 Porte d'Épernon*

*78550 MAULETTE*

*Tél : 01 30 46 82 91*

@ : [serv-personne@cc-payshoudanais.fr](mailto:serv-personne@cc-payshoudanais.fr)

N'hésitez pas également à vous renseigner auprès de vos mairies !

Pour chaque inscription, un dossier est élaboré comprenant :

- une pièce d'identité et un justificatif de domicile
- l'acceptation par l'utilisateur du règlement du service
- un certificat médical portant mention de votre régime alimentaire (normal ou adapté)

Les dossiers peuvent être retirés et déposés au siège de la CC Pays Houdanais, ou vous être transmis par courrier ; vous pouvez également télécharger le dossier d'inscription sur le site de CCPH : [www.cc-payshoudanais.fr](http://www.cc-payshoudanais.fr)

***N'oubliez pas de joindre une photocopie de pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile. Attention, aucun compte ne sera ouvert sans présentation du certificat médical.***

## **Tarif**

Chaque plateau repas est facturé 9,04€ (5,57€ pour les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées). Certaines assurances et mutuelles peuvent prendre en charge une partie de ce coût, renseignez vous auprès d'elles. Les factures sont adressées chaque mois à votre domicile.

# A retenir

## *PERMANENCES DE LA MAIRIE*

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert les Lundis de 10h à 12h et Jeudis de 15h à 16h30 et les premiers et troisièmes samedi de chaque mois de 9h30 à 12h.

Pour obtenir un rendez-vous, et en cas d'urgence vous pouvez contacter: Monsieur BAZONNET Jacques - tel 01.30.93.47.31 qui vous recevra les jours de permanence.

## *RECENSEMENT DES JEUNES GENS ET JEUNES FILLES*

Les jeunes gens et jeunes filles ayant atteint l'âge de seize ans, doivent se faire recenser à la Mairie, **après la date de leur anniversaire:**

Nés entre le 1er janvier 2003 et le 31 mars 2003 : durant le **premier** trimestre de l'année 2019

Nés entre le 1er avril 2003 et le 30 juin 2003 : durant le **deuxième** trimestre de l'année 2019

Nés entre le 1er juillet 2003 et le 30 septembre 2003 : durant le **troisième** trimestre de l'année 2019

Nés entre le 1er octobre 2003 et le 31 décembre 2003 : durant le **quatrième** trimestre de l'année 2019

Et se munir de :

- ◆ Carte nationale d'identité
- ◆ Justificatif de domicile
- ◆ Livret de famille

## *RESPONSABLES POLITIQUES*

Madame Sophie **PRIMAS**, Sénateur Tel 01.30.90.45.05  
permanence à la Mairie d'Aubergenville - 1 avenue de la Division Leclerc  
Rappel: Monsieur Bruno **MILLIENNE**, Député.  
Bruno.millienne@assemblee-nationale.fr  
Mme Josette **JEAN**, Conseillère Départementale.  
Mairie de Condé Sur Vesgre - 01.34.87.04.30

**Elections Européennes le dimanche 26 mai 2019**

**Carnaval du regroupement scolaire Saint-Martin/Osmoy  
le dimanche 17 mars 2019 à partir de 10h15**

## *NOS ANCIENS A PARTIR DE 65 ANS*

Compte-tenu de la diminution de nos recettes à partir de 2018, le choix est donné à nos aïeux qui possèdent une résidence principale d'assister au repas des anciens ou d'avoir le colis de Noël. Nous vous rappelons que pour ceux ayant une résidence secondaire, seul le repas vous est proposé.

## *HORAIRE DES MESSES A SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS EN 2019*

**Le samedi 6 avril à 18h30**

**Messe des Rameaux le dimanche 14 avril à 10h30**

**Le samedi 4 mai à 18h30**

**Le samedi 1er juin à 18h30**

# A retenir

## COLLECTE DES ORDURES

Rappel des dispositions pour la collecte des ordures, sous réserve de modifications

DECHETS VERTS
Le LUNDI

ORDURES MENAGERES ET EMBALLAGES
Le MERCREDI( sauf le 1er mai)

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

23 MAI 2019

2 OCTOBRE 2019

## COLLECTE DES DECHETS VERTS

La collecte des déchets verts reprendra à compter du  
**LUNDI 01 AVRIL** jusqu'au **LUNDI 9 DECEMBRE 2019**

## BRULAGE DES DECHETS MENAGERS

**Le brûlage des végétaux est interdit**, compte-tenu de l'existence d'un service de ramassage et de déchetteries utilisable par les habitants. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

## TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE EFFECTUES PAR LES PARTICULIERS

- les jours ouvrables de **8 h 30 à 12 h** et de **14 h à 19 h 30**
- les samedis de **9 h à 12 h** et de **15 h à 19 h 00**
- les dimanches et jours fériés de **10 h à 12 h**

## ECLAIRAGE PUBLIC

Nous vous rappelons que suite à la délibération du 19 octobre 2012, le Conseil Municipal a décidé de l'extinction de l'éclairage public de la commune, dans un souci d'économie, entre 00H00 et 05H00. Et ce à compter du 15 janvier 2013.